



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUE CFDT SUITE AU CNC DES ARS DU 28 MARS 2024

Le 28 mars dernier, la **CFDT** a soumis les sujets suivants au Comité National de Concertation (CNC) des ARS :

- ✓ l'actualisation des coopérations inter-ARS,
- ✓ la situation à l'ARS Mayotte et les suites données à l'intervention de la **CFDT** lors du CSAM du 8 février dernier,
- ✓ la nouvelle gouvernance des ARS suite à la mise en place des conseils d'administration et du repositionnement des préfets,
- ✓ l'enquête activités 2024 et ses nouveautés,
- ✓ la situation des 18 agents sous convention collective MSA affectés en ARS.

Le SGMAS indique que le point sur les travaux inter ARS est programmé pour le dernier CNC de l'année. En fin de séance, lors de l'examen des questions diverses, une intervention sur le module de formation dans SOLHARS est présentée : état du déploiement dans les agences, l'ARS IDF venant en dernier et abondement du programme de formations proposées.

Le SGMAS donne des précisions sur le nouveau rôle des préfets de départements et notamment :

- ✓ avis conforme pour les projets sanitaires et médico-sociaux,
- ✓ information sur les subventions allouées dans le département tant aux établissements qu'aux associations,
- ✓ coordination renforcée sous l'égide du préfet pour répondre à la nécessité d'aménagement du territoire et d'implantation des services publics,
- ✓ évaluation conjointe préfet/DGARS des délégués territoriaux et avis sur les nominations.
- ✓ renforcement du rôle des élus locaux dans les conseils d'administration qui soulève beaucoup de questions notamment sur la politique territoriale.

Le SGMAS souscrit à la demande de la **CFDT** d'inscrire à l'ordre du jour du prochain CNC un débat sur la gouvernance nouvelle des ARS.

L'enquête activités 2024 vient d'être lancée dans les agences. La **CFDT** s'interroge sur :

- ✓ l'impact de cette enquête sur l'attribution des moyens entre agence,
- ✓ la qualité du remplissage de l'enquête : 18 ARS = 18 façons différentes de répondre.

Ce dernier point fait l'objet d'un axe de réflexion dans le cadre des travaux inter ARS demandé par les DGARS eux-mêmes.

La situation de l'ARS Mayotte a fait l'objet d'échanges en fin de séance : la **CFDT** regrette vivement que l'heure tardive de présentation de ce sujet n'ait pas permis à notre expert affecté à l'ARS Mayotte de participer aux échanges.

Le SGMAS a indiqué sur la problématique des feuilles de paye des agents MSA que les 18 situations individuelles étaient suivies par ses services : des solutions individuelles sont recherchées dans le respect du droit des agents. Les DRH des ARS sont autorisés à proposer des compensations aux agents MSA qui acceptent de basculer sous convention collective UCANSS en regard des avantages conventionnels perdus.

Le SGMAS assure qu'une solution sera trouvée pour assurer la gestion de la paie pour les agents qui resteront sous convention MSA.

La séance a repris son cours normal après les réponses apportées par le SGMAS aux déclarations liminaires.

Après le départ du SGMAS à 15h50, la séance a été présidée par Mme Gardette, DRH.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation des PV du 19 septembre 2023 et du 16 janvier 2024 sous réserve de finalisation (consultation)
- Projet relatif à la prorogation de la durée des mandats des représentants du personnel au comité national de concertation des ARS (consultation)
- Point sur la loi de finances 2024 (échange et débat)
- Point relatif aux moyens alloués au groupe ARS et clés de répartition entre agences pour 2024 (échange et débat)
- Point relatif aux Jeux Olympiques et Paralympiques (échange et débat)
- Programmation des travaux 2024 (échange et débat)
- Point de situation relatif aux missions Courrèges et Ricordeau (échange et débat)
- Questions diverses

La **CFDT** se félicite que tous les PV encore en instance aient été approuvés et remercie le secrétariat du CNC.

En fin de séance, des questions diverses ont été posées :

ARS Mayotte

La **CFDT** est revenue sur la situation à Mayotte. Elle a rappelé son intervention en CSAM et demandé les suites données par l'administration.

Pour rappel, la **CFDT** a dénoncé la **situation d'urgence à Mayotte**. Plus que des conditions de travail et de vie difficiles, c'est la sécurité et la mise en danger des agents publics qui se posent, leur sécurité ne peut être du seul ressort du ministère de l'intérieur. La **CFDT** demande des actions claires de la part des Ministères sociaux et des directions locales, ARS et DEETS pour protéger ses agents :

- ✓ Déclaration d'accident de service
- ✓ Dépôt de plainte
- ✓ Situation administrative des agents (ASA, télétravail, congés)
- ✓ Protection fonctionnelle lorsque c'est nécessaire
- ✓ Embauche éventuelle d'un service de sécurité pour protéger les locaux et les agents en mission sur le terrain
- ✓ Saisine de la formation spécialisée ministérielle

Le représentant du secrétariat général indique avoir des points de situation réguliers avec le DGARS et qu'un nouveau DRH en provenance de l'ARS ARA va arriver prochainement.

La DRH ministérielle s'engage à venir en soutien de l'équipe locale en tant que de besoin.

La **CFDT** évoque la situation d'un agent actuellement en arrêt suite à une agression lors de du retour à son domicile. Le représentant du secrétariat général va contacter le DGARS pour suivre ce dossier.

La **CFDT** sera vigilante à l'évolution de la situation des agents de l'ARS Mayotte dont les missions sont essentielles pour ce territoire particulier.

IFSE resoclage

Une enveloppe de crédits 2024 est disponible pour accompagner la convergence et le resoclage ainsi que pour les agents de catégorie C et l'attractivité.

La **CFDT** participera aux travaux du groupe de travail RIFSEEP programmé prochainement et sera vigilante à une équité de traitement entre tous les corps.

Mission IGAS sur la situation du corps des MISP

La mission IGAS a démarré, avec notamment pour objectif d'étudier la manière d'attirer durablement les compétences médicales dont l'administration a besoin.

La **CFDT** s'est étonnée d'entendre parler de la mise en extinction du corps des MISP. Est-ce que la création du statut de praticien de santé publique est envisagée à court terme ?

La **CFDT** s'oppose à un ministère de la santé sans corps d'inspection médicale.

Protection fonctionnelle des agents de droit privé travaillant dans les ARS

L'UCANSS s'engage à apporter une réponse aux questions posées par les organisations syndicales.

Semaine en 4 jours

A ce sujet, la DRH a indiqué que le premier ministre et le ministre de la fonction publique interrogent tous les ministères sur une possible expérimentation.

La DRH souhaite faire un recensement de ce qui existe déjà dans les accords temps de travail des ARS. Elle a indiqué que rien ne serait fait au niveau ministériel avant les JO et que les expérimentations devront explorer toutes les possibilités :

1607 heures annuelle réparties soit en :

- ✓ semaine de 4,5 jours
- ✓ semaine de 4 jours mais attention à l'amplitude journalière et à la pause méridienne
- ✓ semaine de 4 ou 5 jours en alternance

De plus, elle a rappelé que la mise en place d'une semaine en 4 jours ne serait pas sans conséquence sur les modalités de télétravail : plus de possibilité de 3 jours de télétravail fixes notamment.

La DRH a également confirmé que l'agent devait être volontaire pour ce changement d'organisation du travail. Le sujet relève du CSA et non du CNC puisque les accords temps de travail sont propres à chaque ARS.

La réflexion devrait être portée en premier lieu sur les oubliés du télétravail car il y a des agents qui n'y ont pas droit. La semaine en 4 jours devrait être proposée en priorité à ces agents car sinon ceux-ci auront la double peine : pas de télétravail et pas de semaine en 4 jours.

La **CFDT** demande :

- ✓ un recensement de tous les aménagements du temps de travail déjà en vigueur,
- ✓ une étude d'impact pour tous les scénarios envisagés,
- ✓ une enquête auprès des agents avant tout début de mise en œuvre.
- ✓ que la semaine en 4 jours soit proposée en priorité aux agents qui n'ont pas droit au télétravail.

Vos représentants CFDT : Cathy AUGER-DUBOIS (ARS PDL)
Laurent PETELET (ARS ARA)
Monique MELLAT (ARS IDF)
Sylvain PLEYBER (ARS Bretagne)
Stéphane RUELLE (ARS PDL)
Albert BERTRANET (ARS GE)
Naïma ATOUI-GHANEM (ARS PACA)

Pour toutes questions, remarques, observations, difficultés, vos représentants CFDT sont à vos côtés.